

|  |
| --- |
| **DOSSIER D’INSCRIPTION****AU CERTIFICAT D’APTITUDE AUX FONCTIONS D’INSTITUTEUR OU PROFESSEUR DES ECOLES MAÎTRE-FORMATEUR****SESSION 2023** |

 **TEXTES DE REFERENCE :**

 - décret 85-88 du 22 janvier 1985 modifié relatif aux conditions de nomination aux fonctions d’instituteur ou de professeur des écoles maitre formateur ;

 - arrêté du 4 mai 2021 fixant l’organisation du CAFIPEMF ;

 - circulaire n°2021 du 19 mai 2021 relative à l’organisation et à la nature des épreuves du CAFIPEMF.

**DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS : le vendredi 25 novembre 2022 à 16 h 00 au plus tard, par mail (denc.examensetconcours1D@gouv.nc)**

**I – ETAT CIVIL**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  Titre | M |  |  | Mme |  |

 Nom d’usage └─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┘

 Nom de naissance └─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┘

 Prénoms └─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┘

 Date de naissance └─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┘

 Lieu de naissance └─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┘ Département └─┴─┴─┘

 Adresse └─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┘

 Code postal └─┴─┴─┴─┴─┘ Commune └─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┘

 Téléphone personnel └─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┘ Courriel └────────────────────┘

**II – SITUATION PROFESSIONNELLE**

 Date de titularisation : └─┴─┴─┴─┴─┴─┘ Nombre d’années exercées au titre du CAFIPEMF : ┴─┴─┘

 Ancienneté de service (au 31 décembre de l’année de l’examen) : └─┴─┴─┴─┴─┴─┘

 ans mois jours

 Grade et fonctions exercées └─────────────────────────────┘ Cadre 🞎 NC 🞎 Etat

 Etablissement d’exercice └─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┘ Classe └─────┘

 Commune └─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┴─┘ Département └─┴─┴─┘

## DEMANDE D’ INSCRIPTION

(N’oubliez pas de compléter et de signer cette déclaration)

**Je soussigné(e) ………………………………………………………………….** (nom et prénom) sollicite mon inscription à l’examen du Certificat d’Aptitude aux Fonctions d’Instituteur ou Professeur des Ecoles Maître- Formateur, session 2023 :

🞏 **Je suis inscrit pour la première fois au CAFIPEMF** et je présente l’ensemble des épreuves d’admission selon l’arrêté du 4 mai 2021.

🞏 **Je dispose d’une admissibilité au CAFIPEMF** obtenue entre 2017 et 2021 (année d’obtention : ……………) et je ne présente que la 2ème épreuve d’admission.

🞏 **Je dispose d’une note d’admission au CAFIPEMF session 2022 égale ou supérieure à 10/20 à :**

🞏 **l’épreuve 1** 🞏 **l’épreuve 2**

**et je souhaite la conserver pour la session 2023.** Je ne présente que l’épreuve …...... de cet examen.

**🞏 Je suis directeur d’école ou j’exerce à titre dérogatoire les fonctions de conseiller pédagogique** ; je bénéficie dans ces deux cas, de l’aménagement de la première épreuve d’admission.

🞏 **Je suis titulaire du CAFIPEMF**, je justifie de trois années d'exercice des fonctions auxquelles la certification donne accès et je présente une spécialisation *(cocher la spécialisation choisie)* :

* + - Arts visuels  Langues et cultures régionales
		- Education physique et sportive  Langues vivantes étrangères
		- Education musicale  Enseignement et numérique
		- Enseignement en maternelle 🞏 Sciences et technologie
		- Histoire / géographie / enseignement moral et civique

## Attention : aucune modification de spécialisation ne sera possible après la clôture des inscriptions.

**J’atteste sur l’honneur** *(cocher la case correspondante) :*

* + Disposer d’une visite-conseil d’un IAP ou un bulletin d’inspection de moins de 3 ans mentionnant la recommandation de se présenter aux épreuves du CAFIPEMF
	+ Ne pas bénéficier d’une admissibilité à l’examen
	+ Bénéficier d’une admissibilité à l’examen de la session ………………..

*(joindre une attestation)*

* + Je n’ai pas encore présenté les épreuves d’admission de l’examen
	+ J’ai déjà présenté les épreuves d’admission de l’examen de la session…………….
	+ Etre déjà titulaire d’un CAFIPEMF *(joindre une attestation)*
		- Spécialisé : option …………………………………………..
		- non spécialisé

Obtenu à la session …………………

Fait à ………………………, le …………………………

Signature du candidat :

**Pièces à joindre obligatoirement au dossier :**

-une copie de l’arrêté de titularisation dans le corps des instituteurs ou des professeurs des écoles ;

- une photocopie recto-verso de la carte nationale d’identité ;

- une attestation sur l’honneur du candidat récapitulant les cinq années de service au 31 décembre de l’année au titre de laquelle est organisé l’examen, visée et approuvée par l’employeur ;

- une attestation d’une visite-conseil d’un IAP ou le rapport d’inspection datant de moins de 3 ans et dans lequel figure la mention d’aptitudes à s’inscrire dans un projet de formation d’adultes pour les candidats ne bénéficiant pas d’admissibilité ;

- une attestation de réussite à l’épreuve d’admissibilité obtenue entre 2017 et 2021 inclus ;

- une copie de la grille d’évaluation pour les candidats souhaitant conserver une note égale ou supérieure à 10/20 à l’une des deux épreuves d’admission au CAFIPEMF session 2022.

*Pour les candidats présentant une spécialisation :*

*- une attestation de réussite à l’examen pour les candidats titulaires du CAFIPEMF ;*

*- l’arrêté relatif aux fonctions de maître-formateur, de conseiller pédagogique, de chargé de mission pour la formation dans le 2nd degré ou de formateur dans un institut de formation.*

**ATTESTATION SUR L’HONNEUR (1)**

Nom de naissance : Nom d’usage :

Prénom (s) :

Né(e) le : ……../……./………A : …………………… Département :

Adresse :

Ville : Code postal :

Tél. personnel :

Tél. portable :

Adresse électronique personnelle :

Adresse électronique professionnelle :

 Je soussigné(e)…………………………………………………..(prénom, nom) , atteste sur l’honneur exercer des fonctions d’enseignant depuis le…………………………………………soit au moins 5 années d’exercice au 31 décembre de l’année au titre de laquelle est organisé l’examen.

|  |
| --- |
| **Le (la) candidat(e), date et signature :** |
| **Date, visa et approbation de l’employeur :** date, nom, prénom et signature du responsable du service de gestion des personnels + cachet du service de gestion des personnels. |

1. Les candidat(e)s doivent justifier d’au moins cinq années de services accomplis en qualité d’instituteur(trice) ou de professeur(e) des écoles titulaire ou non titulaire dans un(e) :

- école maternelle ou élémentaire publique - unité d’enseignement en IME ou IMP

- établissement national d’enseignement spécial (INSHEA, INJA, INJS) - unité pédagogique spécifique

- section d’enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) - établissement de l’administration pénitentiaire

- unité localisée pour l’enseignement scolaire (ULIS) - établissement d’enseignement adapté (ERPD, EREA)

- unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) - école supérieure du professorat (ESPE) ou INSPE

Modalités de décompte des services : il convient de prendre en compte tous les services d’enseignement qui ont été effectivement rémunérés au (à la) candidat(e) dans les conditions précisées ci-dessus. Les services peuvent avoir été accomplis de manière discontinue ou à temps partiel. Sont également pris en compte les services effectués, dans les mêmes conditions, hors du territoire national.

**L’ancienneté de service est appréciée au 31 décembre de l’année au titre de laquelle est organisé l’examen.**